



Déclaration préalable au CDEN du 1^{er} avril 2016

Monsieur le préfet,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames, Messieurs

En préambule, l'Unsa-Education souhaite exprimer sa solidarité envers les Bruxelloises et les Bruxellois, ainsi qu'à toutes les victimes des attaques terroristes du 22 mars, à leur famille et à leurs proches. Dans un tel contexte, le combat pour la laïcité et contre les obscurantistes et les xénophobes est plus que jamais celui de notre organisation syndicale.

Pour en venir à l'ordre du jour de ce CDEN, l'Unsa-Education note avec satisfaction le retour à un calendrier « classique » pour les opérations de carte scolaire, non impacté et décalé par des élections, comme ce fut le cas ces deux dernières années.

A l'annonce de la dotation départementale pour le premier degré, à savoir 30 postes supplémentaires alors que les prévisions d'effectifs, à condition qu'elles soient réalistes et ne jouent pas avec les effets de seuil, laissent entrevoir une baisse d'environ 500 élèves, nous ne pouvons que nous réjouir puisque celle-ci semblait enfin annoncer une amélioration significative dans de nombreuses écoles.

Nous sont ensuite parvenues les propositions d'affectation des moyens pour la rentrée prochaine : 30 postes pour les remplacements. Certes, les besoins sont criants et il va falloir prévoir aussi d'assurer correctement les 10 jours de décharge pour les directeurs de 2 et 3 classes. Il faut aussi mettre en place la commande ministérielle d'augmentation des postes « plus de maîtres que de classes » et continuer d'améliorer l'accueil des moins de 3 ans. Autant dire que la balance entre les ouvertures et les fermetures de classe est encore défavorable et que la situation de nos collègues ne va guère s'améliorer... Encore des effectifs à plus de 25 et 20 en Education prioritaire ! Nous ne cessons de réclamer que ces seuils soient appliqués... Des ouvertures de classes, pourtant indispensables, sont « oubliées » dans vos prévisions. A ce sujet, il nous est très difficile d'avoir une vision globale de la situation départementale. Nous avons demandé la communication intégrale des prévisions d'effectifs, en format de fichier exploitable, pour toutes les écoles et RPID du département. Si vous nous la communiquez pour les collèges, pourquoi ne l'avons-nous pas pour le premier degré ? Dans la mesure où c'est un document dématérialisé, ça ne coûterait que quelques clics pour que la nécessaire transparence de l'information soit réalisée.

L'Unsa-Education vous demande de reprendre les prévisions globales et proposer d'autres ouvertures de classe aux écoles « oubliées » cette année, dont nous aurons l'occasion de vous détailler les situations au cours de cette réunion.

En ce qui concerne les maîtres-formateurs, l'Unsa-Education vous demande de leur accorder un tiers de décharge au lieu d'un quart, comme le prévoient désormais les textes.

Compte-tenu du nombre important de PES prévu l'an prochain (150 + les quelques renouvellements de stage + , très certainement, les « liste complémentaire »), la charge de travail de nos collègues formateurs, peu nombreux dans le département, va exploser. Il faut leur donner du temps pour fournir un accompagnement de qualité à nos jeunes collègues.

Il est grand temps également de penser à reconstituer les RASED, bien mis à mal ces dernières années.

L'Unsa-Education réitère son opposition aux postes à profil. Nous sommes perplexes sur le « dispositif moins de 3 ans ». Bien d'autres écoles accueillent des moins de 3 ans, pour peu que les moyens leur en soient donnés et que les effectifs ne soient pas surchargés. En quoi les personnels recrutés sur ce profil seront-ils plus compétents que ceux qui exercent déjà depuis des années avec des tout-petits ?

Les fusions d'école : les méthodes employées parfois pour « convaincre » sont peu orthodoxes. Les pressions subies par certaines équipes qu'on menace de fermeture s'ils ne se plient pas aux exigences sont inacceptables. De même, certains maires de petites communes, mal informés, acceptent des regroupements dont ils ne voulaient pas.

Il est indispensable que les restructurations des réseaux, des pôles ou les regroupements se pensent suffisamment à l'avance pour que chacun soit au fait de leurs conséquences et en mesure bien les avantages et les inconvénients, ainsi que les adaptations à prévoir (locaux, transports, rythmes de l'enfant...). Plus aucune modification structurelle ne devrait se faire en année N. La coutume, auparavant, était de poser une alerte N-1, voire d'anticiper 2 ou 3 ans à l'avance. Nous demandons que cette disposition soit rétablie. Les restructurations au cas par cas, en fonction d'opportunités locales disparates risquent de déséquilibrer l'offre éducative du département. Il serait plus intéressant d'en avoir une vision globale et d'établir un plan pluriannuel.

Sur la méthode de calcul du E/C : l'Unsa-Education s'étonne une fois encore que les effectifs des ULIS ne soient pas inclus dans l'effectif global des classes ordinaires comme ça se fait au collège. Lors du très intéressant séminaire sur l'école inclusive, le mercredi 23 mars à Amiens, l'intervenante suisse Greta Pelgris a bien précisé qu'il fallait faire un effort d'effectifs dans les écoles accueillant une ULIS pour que l'inclusion fonctionne. Pour elle, 24 élèves par classe, élèves d'ULIS compris, est un maximum. Nos collègues qui ont entendu ces propos ont ri jaune !

Enfin, l'Unsa Education dénonce la reprise programmée des postes d'enseignants du 1^{er} degré détachés auprès des associations complémentaires de l'école, notamment l'OCCE, le CPIE de Merlieux et l'EJ'N pour les classes de mer. Les élèves axonais bénéficient depuis de nombreuses années de la compétence et du professionnalisme de ces personnels. Les actions mises en place participent à l'ouverture indispensable à la citoyenneté, à l'autonomie, et à la culture. Les associations ne vont plus avoir les moyens de fonctionner et d'offrir les mêmes possibilités aux écoles.

En ce qui concerne le second degré dans notre département, les attentes sont fortes et légitimes en termes de moyens d'enseignement. L'UNSA Éducation prend acte des créations de postes certes minimes et salue l'effort d'amélioration des conditions de rentrée dans les collèges de l' AISNE avec une augmentation de l'ordre de 163 heures par rapport au **réel constaté** à la rentrée 2015, ceci malgré une baisse prévue de 174 élèves.

Pour autant le compte n'y est pas ! pas encore !

Ces moyens supplémentaires doivent être mis au service de la réussite de tous les enfants, de l'amélioration des conditions de travail des personnels et de la rénovation des pratiques

pédagogiques. Nous sommes sensibles aux ajustements de DGH par ajout de moyens spécifiques notamment pour les collèges classés en éducation prioritaire.

Dans le cadre de la réforme, l'assurance du maintien par le ministère du taux d'encadrement en collège est une bonne chose. En clair, seule une baisse d'effectifs pourrait entraîner une baisse de la DHG. Dans les autres cas, la DHG doit être égale ou supérieure à celle de l'an dernier.

Le H/E moyen a augmenté. De 1,26, il passe à 1,28.

Toutefois, il baisse dans certains établissements de façon assez conséquente. Et ici encore, nous nous basons sur le H/E **constaté à la rentrée 2015**, car nous préférons raisonner à partir de ce que vivent réellement nos collègues et leurs élèves plutôt que sur des projections abstraites qui ajoutent les marges d'erreur aux marges d'erreur. HIRSON perd 0,06. LAON CHARLEMAGNE perd 0,05. SAINT-QUENTIN MONTAIGNE perd 0,11... pour ne citer que les 3 collèges qui perdent le plus sur les 14 qui sont en négatif. Mais ce sont deux collèges REP+ et un REP !

De surcroît, nous contestons le mode de calcul du H/E, même si, pour plus de clarté, nous l'avons conservé. En effet, celui-ci est calculé à partir de la dotation globale, y compris les IMP. Or les IMP rémunèrent des missions. Ce ne sont pas des temps d'enseignement. Elles ne sont donc pas à prendre en compte dans le taux d'encadrement des élèves. C'est la même chose, d'ailleurs, pour les moyens labo en physique et SVT. L'Unsa- Education aimerait que les calculs soient faits sur une situation réelle pour avoir une discussion sur des bases concrètes.

Le calcul de la DGH se fait en anticipant sur une structure divisionnaire théorique. Force est de constater que de nombreux établissements vont encore avoir des niveaux bien chargés (au-delà de 25 élèves par classes et 20 en éducation prioritaire). Certains ont même 4 niveaux au-dessus du seuil acceptable : Charly, Château-Jean Racine, Château-Jean Rostand (REP), Laon Charlemagne (REP+), Laon Le Nain, Tergnier, Vic sur Aisne (avec les 3èmes à 30 !). Certes, l'« autonomie » des établissements va être mise en avant. Mais cette « autonomie » ne devrait-elle pas être au service de la mise en œuvre de la réforme ? Il serait dommageable que celle-ci ne puisse se concrétiser faute d'une DGH suffisante. Nous constatons parfois un écart minime entre les prévisions d'effectifs délivrées par les chefs d'établissement, et les effectifs retenus. C'est bien pratique parfois ! à un ou deux élèves près, on peut ainsi supprimer une classe ! 92 élèves = 4 classes, mais si on supprime 2 élèves... C'est bien commode !

On constate d'ailleurs une différence entre la prévision 2015 et le constaté à la rentrée où on compte 53 élèves de plus. « Prévoyons » donc, nous aussi, qu'entre la prévision 2016 et la rentrée 2016, nous risquons une « génération spontanée ».

De plus, dans les « petits » collèges (moins de 300 élèves), le nombre réduit d'enseignants titulaires ajouté au nombre important d'enseignants intervenant sur un BMP constitue une réelle entrave à la mise en œuvre d'une réforme qui doit pourtant y apporter, comme ailleurs, un réel bénéfice aux élèves.

Et enfin, combien de postes de CPE pourront-ils être créés ? Dans le climat actuel, ces personnels ont, vous le savez bien, un rôle primordial.

En SEGPA, les tableaux communiqués à la rentrée et le tableau prévisionnel de 2016 sont difficilement comparables puisque les moyens y sont répartis différemment. Aussi il ne nous est pas possible de savoir si la marge prof a bien été attribuée pour toutes les divisions en SEGPA, même celles qui ont des petits effectifs. Dans le tableau de rentrée, on trouve 3 colonnes : enseignement général, enseignement professionnel et des heures complémentaires + 1 colonne pour 2 établissements avec des heures « spé » (?)

Pour les prévisions 2016, seules 2 colonnes apparaissent : horaires réglementaires et horaires complémentaires. Avouez que c'est difficile de s'y retrouver !

Mais une chose apparaît comme certaine, c'est que le choix de supprimer encore des classes (6 cette année), alors que l'on ne crée que 2 ULIS vient jeter une ombre sur la volonté politique affichée d'une Ecole bienveillante et plus inclusive, qui s'engage à faire réussir le plus grand nombre.

L'Unsa Education demande qu'un message soit adressé aux recteurs pour qu'ils abondent la dotation aux SEGPA. Les élèves de SEGPA sont bien des élèves comme les autres et méritent de bénéficier des mêmes moyens.

En conséquence, malgré une dotation positive, pour l'UNSA Éducation, il est évident **que pour la rentrée à venir le compte n'y est pas encore pour parvenir à remettre sur pieds une école publique tant malmenée avant 2012.**